



Ville de LORRAINE

**PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE
VILLE DE LORRAINE**

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DES TAXES**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Lorraine, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine, le mercredi **15 février 2017 à 10 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et droits sur les mutations, s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais, plus les frais encourus subséquemment et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais, ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites s'il y a lieu.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes et occultes, attachées auxdits immeubles.

Un immeuble ainsi vendu sera sujet à un droit de retrait d'un an. Le prix d'adjudication sera payable au moment de la vente, en argent comptant ou par chèque certifié.

Tous les immeubles ci-après désignés sont situés en la Ville de Lorraine et font partie du cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne.

Matricule	Propriétaire(s)	Adresse de la propriété	Lot
8159-20-2289-1-000-0000	Nayla International Inc. A/S Mme Monique Pesta 2, ch. de Brisach, Lorraine	2, ch. de Brisach	2 322 890
8158-57-8609-8-000-0000	Mme Claudia Cadotte 34, rue de Charny, Lorraine	34, ch. de Charny	2 323 005
8458-16-0834-0-000-0000	Mme Josée Bélair 78, boul. d'Orléans, Lorraine	78, boul. d'Orléans	1 952 850
8260-11-0900-0-000-0000	Mme Alice Kochkerian 14, ch. de Rambervillers, Lorraine	14, ch. de Rambervillers	2 323 825

Donné à Lorraine, ce 12 novembre 2016, conformément à la résolution **2016-10-208** adoptée par le Conseil municipal de Ville de Lorraine, le 11 octobre 2016.

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière